



FNEC FP-FO des Côtes-d'Armor

Compte-rendu du CHSCT

du 6 mai 2021

Les questions abordées par les représentants de la FNEC-FP-FO et les réponses de la Direction Académique :

AUTOTESTS ET TESTS SALIVAIRES

Concernant les **autotests**, selon les communications nationales, ils n'ont été livrés pour l'instant que pour le 1er degré, avec quelques difficultés par secteur, à raison d'une boîte de 5 tests par membre du personnel (Atsem, AESH et enseignants), soit l'équivalent de 2,5 semaines. Un réassortiment est prévu ensuite.

Dans le 2nd degré, les livraisons tardent. Recrutement prévu d'une centaine de médiateurs lutte anti-covid pour accompagner les lycéens.

La passation des tests salivaires se poursuit dans les établissements : 2 ou 3 cas positifs ont été recensés sur les 800 réalisés.

Les tests itératifs (Ploufragan, Loudéac) doivent être redéployés sous peu.

(Entre temps nous avons appris qu'ils avaient été redéployés à Loudéac sans que les équipes d'école en aient été averties au préalable).

- ❖ La FNEC FP-**FO** 22 s'interroge sur l'intérêt de ces tests réalisés une seule et unique fois dans certaines écoles (voire une fois par mois). Qui peut croire qu'ils peuvent réellement enrayer la pandémie ? On est très loin d'une politique de dépistage massif auprès des populations scolaires qui, accompagné d'une surveillance et d'un traçage réels des cas positifs, permettrait la limitation de la circulation du virus...

VACCINATION DES PERSONNELS

Pour la FNEC FP-**FO** 22, s'il s'agit bien d'un acte individuel, fondé sur le volontariat, cela n'occulte en aucune manière l'obligation du Ministère de l'Education nationale d'assurer la protection de ses agents ! Dans notre département, seuls 2 centres de vaccination ont été proposés aux collègues de plus de 55 ans : Lamballe, puis Plérin à leurs frais, avec des créneaux insuffisants. La vaccination des personnels au-dessus de 55 ans n'est en aucune manière une mesure de protection des personnels, puisqu'elle s'applique à l'ensemble de la population française ! En maternelle, certains collègues en sont rendus à quémander des doses le soir. Il incombe à l'employeur de protéger son personnel.

- ❖ La FNEC FP-**FO** 22 revendique la vaccination immédiate de tous les personnels volontaires, sans condition d'âge, sur le temps et le lieu de travail avec un vaccin efficace et sans danger. Soulignons que c'est le cas dans 19 pays dans lesquels les enseignants sont personnels prioritaires car considérés comme étant « en première ligne face à la pandémie » !

MASQUES

- ❖ La FNEC FP-**FO** 22 a renouvelé son exigence que soient fournis régulièrement des masques chirurgicaux de type 2R à tous les personnels.

Or, n'ont été livrés que des masques en tissu, trop petits et maintenant trop grands...

NON-ACCUEIL DES ÉLÈVES EN CAS D'ABSENCE DE L'ENSEIGNANT

- ❖ La FNEC FP-**FO** 22 a demandé au Directeur Académique de transmettre aux écoles un courrier officiel à donner aux parents pour expliciter la suspension de l'accueil et de l'instruction obligatoire en cas de non-remplacement d'un collègue.

Le DASEN n'a pas répondu à la demande !

Le DASEN n'a pas été en mesure de répondre à la désorganisation provoquée par une telle mesure, tentant d'opposer « l'obligation scolaire » au « droit à la santé ».

Quant aux personnels prioritaires, aucun accueil n'est prévu par la FAQ. La FNEC FP-**FO** 22 a dénoncé une situation ubuesque qui va créer un effet boule de neige de fermetures de classes : les enseignants devront garder leur enfant pour qui la classe est fermée faute de remplaçant, alors que parallèlement, les soignants seront eux aussi obligés de garder leur enfant.

D'après la Direction académique, « C'est un sujet. », mais aucune réponse claire et applicable au niveau départemental n'a été apportée, si ce n'est une possibilité de confier la classe à des jeunes en service civique ou des Atsem. Conclusion du DASEN : « Il faut que les familles trouvent une solution de garde. »

LA RESPONSABILITÉ DUE À L'INCURIE DE LA HIÉRARCHIE RETOMBERAIT UNE FOIS DE PLUS SUR LES DIRECTRICES/TEURS D'ÉCOLE.

C'est inacceptable ! Ce n'est ni au directeur ni aux collègues de prendre la responsabilité de signer un document interdisant l'accès de l'école à un élève. C'est la conséquence du refus du Ministre de recruter, tout en accentuant des mesures de déréglementation contre l'école.

RECRUTEMENT DE PERSONNELS SUPPLÉMENTAIRES

- ❖ La FNEC FP-**FO** 22 a interpellé le DASEN sur ce point. Force Ouvrière revendique : ni brassage, ni renvoi des élèves à la maison ! Des recrutements immédiatement, des remplacements systématiques tout de suite ! Pour la FNEC FP-**FO** 22, c'est à l'État d'assurer l'obligation scolaire : les 669 millions économisés par le Ministère de l'Éducation Nationale en 2020 doivent servir immédiatement à recruter 15 000 enseignants.

La FNEC FP-**FO** dénonce la proposition de postes de précaires aux collègues relevant de la liste complémentaire et met en avant la proposition de recruter les listes complémentaires sous statut, seule garantie valable d'un recrutement efficace, pérenne et de qualité.

TRACING

Le DASEN a posé comme principe la mouvance des groupes (élève arrivant seul et donc réparti dans une autre classe que la sienne). Les équipes de direction devant alors acter ce nouveau groupe pour avoir un contact-tracing efficace.

Pour la FNEC FP-**FO** on ne peut pas demander aux équipes de prendre le non-brassage comme principe au niveau national et s'en affranchir au niveau local à la raison d'un manque criant d'effectifs.

- ❖ La FNEC FP-**FO** rappelle sa demande d'un recrutement massif depuis un an.

NOMBRE DE CLASSE FERMÉES DANS LE DÉPARTEMENT SUITE À DES CAS COVID OU À DES COLLÈGUES NON REMPLACÉS

Le DASEN annonce la fermeture de 42 classes, classes des 1^{er} et 2nd degrés (public et privé), fermetures dues à des cas COVID.

Dans le détail, ce sont 11 classes de maternelle, 19 classes d'élémentaire, 6 classes de collège et 6 classes de collège.

D'autre part 19 classes (sur 7 jours glissants) ont été fermées pour non remplacement d'enseignants. Problèmes résolus le lendemain ou le surlendemain d'après le DASEN.

Pour la FNEC FP-**FO**, cela démontre encore le peu de moyens accordés à l'Éducation Nationale qui voit ici un millier d'élèves être en dehors de l'obligation scolaire.

REGISTRE SST

Plus de 200 fiches SST sont remontées depuis le début de l'année

Un bon nombre de situations dans le 1^{er} degré font état de problèmes dus à des enfants à problèmes engendrant des RPS (Risques Psycho Sociaux) chez les collègues.

Certaines écoles ayant transmis un nombre conséquent de fiches pour alerter sur le comportement d'un enfant particulier qui empêche les classes et les écoles de fonctionner normalement.

La réponse du DASEN reste que l'inclusion est formidable et est une réussite dans la plupart des départements français. Mais dans le 22 on ne mutualise pas assez les AESH (à hauteur de 48% quand ailleurs on en est à 70 %) ce qui retarde l'accession à l'autonomie des jeunes (!!!) Cela provoque également un manque de 70 à 80 personnels AESH en permanence sur les Côtes-d'Armor. Le DASEN pense que la MDPH ne fait pas correctement son travail en accordant trop d'accompagnements individuels.

Fatalisme de l'institution : « On ne peut pas faire mieux. Mettez-vous en arrêt si vous ne pouvez pas faire autrement – ça fait partie du travail ! Il faut faire du yoga pour prendre du recul (!!!) »

- ❖ La FNEC FP-**FO** rappelle sa revendication d'une place adaptée à la nature et au degré de handicap des élèves. L'inclusion systématique revient à abandonner énormément d'élèves, d'enseignants, de parents.

La FNEC FP-FO invite les collègues à faire remonter, au moindre incident, des fiches SST, fiches dont nous nous saisissons pour faire entendre la voix des personnels face aux dysfonctionnements de l'inclusion.

Les organisations syndicales font remonter un manque de soutien et de bienveillance dans la réponse que certains chefs de service apportent aux collègues.

Des établissements du second degré (Le Goffic, Jean Macé, Jean Moulin, Jules Verne...) font remonter de grandes souffrances dans leur fonctionnement ; ceci étant provoqué par des manques de communication mais également des manques de moyens d'encadrement.

Une fiche met en exergue les difficultés de communication entre un maire et le directeur d'école à propos des mesures à mettre en place au regard des protocoles actuels. Les rapports entre la DSDEN et ce maire sont plutôt musclés d'après le DASEN mais le suivi de la situation par l'IEN n'est pas satisfaisant.

Sur une autre situation, rappel est fait que les personnels n'ont pas à demander l'autorisation au chef de service de se saisir du registre SST.

AVIS DÉPOSÉS PAR LA FNEC-FP FO

Avis 1 Afin de prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents liés à la crise sanitaire de la covid-19, le chsct-d demande le recrutement immédiat et massif d'enseignants permettant le remplacement des personnels malades ou en ASA, l'allègement significatif des effectifs des classes avec le maintien de la totalité des heures dues aux élèves et la prolongation jusqu'à la fin de l'année scolaire des contrats des contractuels recrutés jusqu'alors, ainsi que le recrutement immédiat d'infirmières et de médecins pour l'Éducation nationale.

Pour : 6 sur 6 (1 FO – 1 UNSA – 1 CFDT – 3 FSU)

Manque 1 vote FSU, ils n'étaient plus que 3 à ce moment.

Avis 2 Afin de prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents liés à la crise sanitaire de la covid-19, dans un contexte d'une circulation de virus très élevée et de l'émergence de nouveaux variants, le chsct-d demande que TOUS les personnels de l'EN (enseignants, administratifs, AED, AESH) qui le souhaitent, soient vaccinés immédiatement, sur temps de travail, sans aucune restriction d'âge ou de pathologie.

Pour : 6 sur 6 (1 FO – 1 UNSA – 1 CFDT – 3 FSU)

Manque 1 vote FSU, ils n'étaient plus que 3 à ce moment.

Avis 3 Afin de prévenir les dangers susceptibles de compromettre la sécurité ou la santé des agents liés à la crise sanitaire de la covid-19, le chsct-d demande la fourniture, a minima, de masques chirurgicaux de type II R (résistants aux éclaboussures) à raison de 3 masques par jour, à tous les enseignants et AESH du département, et de masques FFP2, les seuls reconnus par le Code du travail, pour tous les personnels en activité qui le souhaitent (personnels enseignants, administratifs, AED, AESH), la fourniture dans les écoles de masques

pédiatriques jetables, de gel et de lingettes virucides en nombre suffisant, ainsi que l'installation de capteurs de co2 dans chaque salle de classe.

Pour : 6 sur 6 (1 FO – 1 UNSA – 1 CFDT – 3 FSU)
Manque 1 vote FSU, ils n'étaient plus que 3 à ce moment.

Fin de séance à 17 H 30.